



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES
SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 novembre 2009
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Michel RICCI, Juliette SABATE, Pierre SALLE

Excusés :

Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

Absents :

Josette PETER
Jean-Paul SALLE

M. Henri CROSASSO a été élu secrétaire de séance.

Le CASA et le « Dauphiné Libéré » sont représentés dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 09 - Budget « Commune » : Recours à l'emprunt

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET « COMMUNE » : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2) GROUPE SCOLAIRE LOUIS TARAVELLIER : TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUR-ETE 2010-
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte l'opération « travaux de réfection de la cour de l'école »,



Hautes Alpes
Les Alpes Latines



SERRE CHEVALIER
1400

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : mairie.lasalle@wanadoo.fr



➤ Arrête le plan de financement, suivant :

Subvention : Département : 50 %
 Commune : 50 %

➤ Sollicite du Département la subvention la plus élevée possible.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) CHEMIN DE L'ORATOIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte l'opération « aménagement chemin de l'Oratoire »,

➤ Arrête le plan de financement suivant,

Subventions :
Région : 30 %
Département : 50 %

Commune : 20 %

➤ Sollicite de la Région et du Département les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) LOCO LOCO : CESSION DU BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal accepte la cession du bail commercial à M. Arnaud CHALANDON.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

② ADMINISTRATION GENERALE

5) ORANGE : SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL

Le Conseil Municipal se prononce sur l'annulation du bail antérieur et autorise M. le Maire à signer le nouveau bail avec ORANGE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) INSCRIPTION DE LA CHARTE DES SERVICES PUBLICS DANS LA CONSTITUTION

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette inscription

ADOPTÉ A LA MAJORITE

UNE ABSTENTION MICHEL RICCI

Michel RICCI n'est pas contre cette inscription mais en dénonce « l'utilisation électorale » à l'approche des élections régionales.

③ URBANISME

7) INSTAURATION de la PVR

LIEU-DIT « CHEMIN DES COUTILLES » - 1^{ère} Tranche-

Le Conseil Municipal :

➤ Décide d'engager la réalisation d'une première tranche de travaux d'aménagement de la voie « Chemin des Coutilles » de la parcelle AB 381 à la parcelle AB 450 incluse et plus particulièrement les travaux d'établissement et d'adaptation de voirie, de réseaux d'eau potable, d'eau usée, d'eau pluviale, d'extension du réseau d'électricité et de téléphone, dont le coût total s'élève à 266 826 € HT ;

➤ Fixe le montant de la participation due au m² de terrain desservi (surface éligible à la participation) à 15,52€ HT le m² ;

➤ Dit que la Commune prendra à sa charge 65 % du coût total des travaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 PATRIMOINE

8) EURL « CONCEPT LOISIRS EVOLUTION » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN COMMUNAL - PARCELLE AO 17

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une convention d'occupation du terrain communal parcelle AO 17 entre la Commune et l'EURL « CONCEPT LOISIRS EVOLUTION », représentée par Monsieur Stéphane GRISOT.

9) BUDGET « COMMUNE » : RECOURS A L'EMPRUNT

Le Conseil Municipal accepte l'offre de LA BANQUE POPULAIRE DES ALPES (emprunt de 800 000 €, sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4 %).

ADOPTE A LA MAJORITE

UNE ABSTENTION GILLES PERLI

6 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE A 20 H45.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal immeuble « Le Concorde 5 » à Melle Ludivine LARGERON,
- Signature d'un marché de travaux pour l'aménagement autour du cimetière du Bez (Lot Paysagiste) avec l'entreprise SARL Les jardins de Vauban - Concept Jardin, pour un montant de 15 087 € HT soit 18 044,05 € TTC,
- Signature d'un marché de travaux pour l'aménagement autour du cimetière du Bez (Lot Menuiserie) avec l'entreprise SARL Laurent Faure Fils, pour un montant de 8 284 € HT soit 9 907,66 € TTC,
- Signature d'un marché de travaux pour l'aménagement autour du cimetière du Bez (Lot Gros Œuvre) avec l'entreprise SAS ALLAMANNO, pour un montant de 41 589,48 € HT soit 49 741,02 € TTC,
- Attribution d'un logement communal ancienne école de La Salle à Mme PETIT et M. LEGAY,
- Signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des tennis municipaux avec l'association Tennis Club du Grand Serre Che, pour une reconduction d'un an de la convention à compter du 1^{er} juillet 2009,
- Désignation de la SCP SCHREIBER FABBIAN VOLPATO, pour défendre les intérêts de la Commune près du Tribunal Administratif de Marseille concernant la requête de la SC Chalet les Agneaux sollicitant l'annulation de l'avis du Maire du 20 septembre 2009 relatif au maintien des règles du lotissement de Chirouzanches,
- Signature d'un marché de travaux complémentaires pour la protection contre les crues du Torrent du Bez, avec l'entreprise SEE GAUDY, pour un montant de 74 915 € HT soit 89 592,36 € TTC,
- Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement par un facilitateur de la commune de la Salle les Alpes à l'appellation « Collectivité lauréate AGIR pour l'Energie », avec l'Agence des Territoires de Montagne représentée par M. Harold KLINGER, pour un montant de 4 485 € TTC,
- Attribution d'un logement communal à l'ancienne école des Pananches à Mme Hélène PELTIER et M. Mathieu CADIC.

FIN DE LA SEANCE A 20 H45.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.



Le Maire,

Alain ARDELLA